

# Paiement par carte bleue dans les bus : il était temps

La crise sanitaire a précipité le déploiement déjà amorcé des terminaux de paiement par carte bleue ou smartphone dans les bus de la RDT13



Les usagers se disent ravis de pouvoir enfin payer leur ticket de bus par carte bleue. La ligne 50 (Aix-Marseille par l'autoroute) est la plus fréquentée de France avec 3 millions de voyageurs en 2019.

/PHOTOS CYRIL SOLLIER

Entre la distanciation sociale, les gestes barrières, la Régie des transports des Bouches-du-Rhône (RDT13) a été confrontée comme nombre de secteurs à des aménagements soudains.

En 2019, elle a transporté 8 millions de passagers dont 3 millions sur la seule ligne 50, la plus fréquentée de France, celle reliant Aix à Marseille dans les deux sens, sans arrêt, par l'autoroute Nord avec une fréquence d'un bus toutes les cinq minutes. Quand le confinement a été annoncé, il n'était plus possible de valider son ticket pour éviter tout contact avec le chauffeur, les places situées à l'arrière du siège du conducteur ont été "neutralisées" et une place sur deux ouverte aux passagers. D'un bus pouvant comprendre 93 voyageurs, il ne peut pour l'heure n'en contenir que 44. Enfin, la montée ne pouvait plus se faire à l'avant du bus pour protéger là encore les conducteurs.

## Bientôt 110 cars

Depuis le 11 mai, date du début du déconfinement, tous les bus de la RDT13 ont été équipés d'une vitre de protection et

pour certains de terminaux de paiement électroniques (TPE) possédant le sans contact. Pas trop tôt, diront certains pour qui cette pratique devrait être désormais la norme. "On était en train de déployer des TPE sur nos lignes mais la crise sanitaire nous a forcés à agir plus vite. 75 cars ont été équipés de TPE, 35 supplémentaires seront installés d'ici fin juin", rappelle la communication de la RDT13. Car depuis le confinement, vous ne

pevez payer qu'avec la carte bleue ou en espèce si seulement vous avez l'appoint. Interdiction pour les chauffeurs de manipuler une quelconque monnaie.

Sont déjà équipées du paiement par carte bleue ou smartphone les lignes 38 (Martignes-Vitrolles) ; 40 (Aix-TGV-aéroport, la première à en être équipée) depuis sa création, 50 (Aix-Marseille autoroute) ; 51 (Aix-Marseille par la

RD8) ; 53 (Aix Europôle-Marseille), 100 (Aubagne Pôle d'échange d'Aubagne-Marseille).

Les lignes en cours d'équipement : la 69 (La Ciotat-Marseille) ; la 72 (La Ciotat-Aix) et la 240 (Aubagne-Marseille La Fourragère). Enfin, un professionnel de la thermomébulisation (désinfection qui permet d'atteindre des zones difficiles d'accès) passe chaque soir dans les bus.

Aurélie FÉRIS-PERRIN

## REPÈRES

Établissement Public à Caractère Commercial et Industriel (EPIC), la Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône (RDT13) basée sur Aix, a été créée en 1913 par le Conseil général, elle avait pour mission d'exploiter les cinq lignes de chemin de fer d'intérêt local dont la gestion avait été confiée au Département. En 1920, elle reçoit également la mission d'exploiter la ligne de tramway reliant Aix à Marseille remplacée ultérieurement par les trolleybus puis en 1965 par les autocars. Dans le même temps, l'activité ferroviaire a été maintenue en évoluant vers le transport de marchandises, initialement sur ses réseaux historiques puis sur les ports de Marseille et d'Arles ou les zones logistiques. En 2017, La RDT13 se rattache à la Métropole Aix Marseille Provence. L'établissement compte 620 salariés, 6 dépôts sur le département, plus de 8 millions de passagers transportés en 2019, 4 600 élèves transportés au quotidien ; 25% des véhicules fonctionnant au gaz naturel/électricité.



Paiement par CB et espèce avec appoint uniquement sont demandés.

